

Commune de Magnières

Compte rendu réunion du conseil municipal mercredi 24 février 2021

Etaient présents : AUBERT Sylvain- BABEL Edouard – CUNY Christian- DUPALUT Michel- HINSINGER Claude-Alix- JACQUOT Pascal- MARCHAL Bruno- PERRON Germaine- - TESOVIC Milos
Absent-excuse : SCHUHMACHER Bertrand
Absente non-excusee :- GEIGER Chloé

Un scrutin a eu lieu : Madame Claude-Alix HINSINGER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

I/ Approbation du dernier compte-rendu du conseil du 03 décembre 2020

Aucune observation n'a été retenue pour le compte-rendu du conseil municipal du 25 janvier 2021 ; il a été approuvé à l'unanimité.

II/ Aire de jeux : choix du prestataire de contrôle des installations du City stade et du terrain de foot

Trois entreprises sont proposées, pour la prestation suivante : test d'effort sur les paniers et buts + contrôle visuel des infrastructures :

- 1) VERITAS = devis de 471 € / an
- 2) SATD = devis de 552 € / an
- 3) APAVE = 620 € / an

Le choix pour l'entreprise VERITAS a été voté à l'unanimité par le Conseil

III/ Maison de santé :

Monsieur le Maire a présenté :

- Le compte de gestion 2020
- Le compte administratif 2020
- L'affectation des résultats
- Le budget primitif 2021

L'approbation du compte administratif est votée à l'unanimité

le budget primitif est voté à l'unanimité

IV/ Recrutement du ou de la secrétaire de maire : ouverture du grade

La fiche de poste a été travaillée avec le Centre de Gestion

Le grade maximum proposé à ce poste est le suivant : rédacteur principal de deuxième classe

L'approbation de cette décision a été votée à l'unanimité

V/ CC3M : convention de prestation de service d'entretien urbain et périurbain

La CC3M propose une convention pour l'entretien urbain et périurbain du village (débroussaillage, déneigement, installations et enlèvement des décorations de Noël,)

La continuation de cette convention est votée à l'unanimité.

VI/ CASFC : proposition des devis de tonte et balayage pour l'année 2021

Les tarifs proposés pour chaque prestation sont forfaitaires.

- 1) *Tonte du village* :
 - * tout le village dont allée du cimetière : 392 €

- * jardins de l'école : 112 €
- * jardin de la maison pour tous : 112 €
- * site « City stade et en dessous de la bute jusqu'au garage de Pascal JACQUOT) : 450 €

2) *Entretien divers :*

- * Entretien du cimetière : 180 €
- * entretien du ruisseau de la Prêle : 168 €
- * Balayage des trottoirs et des caniveaux de tout le village : 640 €
- * Paniers des caniveaux : 112 €
- * Tonte autour de la maison de santé : 112 €

Le devis mis en place pour l'année 2020 s'élevait à hauteur de 2.300 €

Le devis proposé pour l'année 2021 est à hauteur de 2.278 €

VII/ Demande de subventions exceptionnelles :

1) *Association « Source de Montfort »*

L'association a adressé à la Commune un courrier sollicitant une subvention pour une dépense prévisionnelle portant sur la reconstruction d'un chalet (le précédent ayant été dévalisé au cours de l'été dernier)

Aucun montant de subvention n'étant proposé à la Commune, le Conseil demande à M.Sylvain AUBERT, en tant que référent de cette association, de rencontrer le président de la Source de Montfort, M. TRAMONTIN, afin que ce dernier présente le budget complet de l'association.

L'accord de la subvention est voté à l'unanimité.

Il est ici précisé que son montant sera déterminé et voté ultérieurement par le Conseil dès délivrance du budget par M. TRAMONTIN.

Petite précision, il sera demandé à l'association de reconstruire et d'aménager le chalet en respectant l'environnement et d'optimiser son intégration paysagère.

2) *Association « Restos du Cœur »*

L'association « Restos du Cœur » sollicite la Commune pour une demande de subvention d'un montant de 100, 00 €.

Cette demande de subvention est soumise au vote :

Contre : 4

Pour : 5

Le montant accordé est de 50 €

VIII/ Proposition de donation d'un taillis à la Commune

Les Consorts BAZIN proposent à la Commune de lui faire un don d'un terrain en nature de taillis sis « le bois nague » d'une surface de 9a 18ca pour une valeur de 350 €.

Les frais d'actes sont à la charge de la Commune.

Les frais pour une donation s'élèveraient à environ 800 €

Si les Consorts proposaient une vente à l'euro symbolique, les frais seraient d'environ 200 €.

Monsieur le Maire doit rencontrer prochainement les Consorts BAZIN pour soumettre une vente à l'euro symbolique.

IX/ CCTLB

1) *Désignation d'un référent pour la commission « Environnement »*

La CCTLB fait l'inventaire dans ses communes sur les surfaces susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques.

Cette production pourrait générer des rentrées d'argent à la Communauté de Communes qui pourrait avoir des répercussions positives pour les communes concernées par ce projet.

Cette réflexion s'est portée sur un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le village avec recensement des emplacements pouvant le supporter.

Le référent désigné est M. Edouard BABEL.

2) *Réflexion sur l'application « INTRA MUROS »*

Cette application est en place actuellement sur quelques communes comme BACCARAT par exemple, et les résultats à ce jour sont positifs.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Elle «s'utilise » comme un réseau social mais n'en est pas un.
- Elle transmet de l'information directe
- Tout renseignement, ou alerte peut être apporté par tous ; l'information est de type événementiel, pratique (ex : alerte météorologiques, signalement de coupure d'eau sur tel secteur,)
- Elle permet à son utilisateur d'être informé par message sur son téléphone de toute nouvelle information, l'information va directement à lui.
- Son abonnement est supporté par la CCTLB, et gratuit pour notre Commune.

Ce projet est voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

***AGIR SPORT**

AGIR SPORT qui encadre des activités sportives et manuelles annule la session des vacances de février en raison de la crise sanitaire.

Les prochaines sessions prévues pour avril ou à la Toussaint, seront maintenues en fonction de l'évolution de la pandémie.

Cette convention est signée avec la Commune de GERBEVILLER organisatrice de ces activités.

La participation demandée à la Commune de MAGNIERES est calculée selon la règle suivante :

- fixée à 50% du coût réel des 3 sessions en fonction de la population légale et 50% du coût réel des 3 sessions en fonction de la fréquentation des enfants

***Candidature au poste de l'agence postale de Magnières**

Suite à la démission de Mme Sabrina ROCH qui occupait le poste d'agent postal au sein de la Commune, un appel à candidature est lancé.

La fiche de poste est remise à jour et se présente comme suit :

- 14 h à l'agence postale
- 30 minutes au sein de la mairie
- Possibilité d'heures complémentaires à effectuer pour le compte du syndicat intercommunal scolaire de mortagne sud.

***Nettoyage du clocher**

Le nettoyage du clocher a été effectué et achevé courant février par CASFC

La commune a pu bénéficier d'une remise de 500 € sur le devis initial (2.500 € au lieu de 3.000 €)